



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 03 Juin 2019 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1 rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 06 mai 2019
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Discours du Maire
- 8- Dépôt de la lettre de démission du conseiller Dave Robichaud du district 2
- 9- Avis de la vacance du poste de conseiller du district 2
- 10- Date pour Élection partielle du poste vacant
- 11- Mandat à la Firme GHD pour le contrôle des sols et des matériaux pour rue D'Anjou
- 12- Facture d'honoraire BPR pour Rue Saint-Jean-Baptiste
- 13- Facture honoraire Fidéma
- 14- Facture Firme Englobe pour projet Rue Saint-Jean-Baptiste
- 15- Fermeture d'un passage à niveau de la rue Cartier
- 16- Bacs et arbustes pour projet Zone institutionnelle.
- 17- Nommer un mandataire pour les ventes pour taxes
- 18- Approbation du budget révisé OMH du 23 avril
- 19- Approbation du budget révisé OMH du 15 mai
- 20- Approbation du regroupement des OMH
- 21- Remplacement de la souffleuse Tenco
- 22- Adoption du règlement « Accès à la propriété »
- 23- Procédure de plainte en matière de contrats publics
- 24- Ouverture d'une nouvelle Rue « Du Parc »
- 25- Remplacer résolution 2018-10-285 - transfère du contrat de la collecte sélective
- 26- P.I.I.A. de Marc Bouchard
- 27- P.I.I.A. de Jason Gauthier
- 28- P.I.I.A. de Anik Chouinard
- 29- P.I.I.A. de Ville de Causapscal
- 30- Dérogation mineure – Fabrique de Causapscal/Ville de Causapscal
- 31- Dérogation mineure Vincent Perreault
- 32- Dérogation mineure Gilles Savoie
- 33- Connexion au réseau d'aqueduc du 179 rue St-Luc
- 34- Appuyer le CMEC pour l'obtention du programme de Techniques d'hygiène dentaire
- 35- Appuyer le maintien des résidences pour aînées de Sayabec et de Val-Brillant.

- 36- Appuyer la demande de la réalisation des travaux du chemin de fer de la Gaspésie.
- 37- Demande d'inspection de la Passerelle Matamajaw
- 38- Achat d'une unité de réfrigération pour Fort Causap
- 39- Dépôt d'un projet à Nouveaux horizons pour les aînés
- 40- Séance du conseil filmé pour diffusion
- 41- Bénévole de l'année
- 42- Dons
- 43- Affaires nouvelles
 - 43.1 Adjudication du contrat de scellement de fissures
 - 43.2 Demande de permis de boisson – Café St-Jacques
 - 43.3 Adjudication du contrat Zone institutionnelle 165
 - 43.4 Mandat à la MRC pour dépôt d'une demande de subvention
- 44- Correspondance
- 45- Période de questions
- 46- Levée de la séance

2019-06-133 Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 3- Première période de questions
Pas de question

- 4- Adoption des procès-verbaux du 06 mai 2019

2019-06-134 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'adopter les procès-verbaux du 06 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5- Adoption de la liste des comptes

2019-06-135 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter la liste des comptes au montant de 318 105.90\$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 6- Rapports divers

- 6.1 Services municipaux

En l'absence de monsieur Daniel Claveau, le Maire fait un résumé du rapport de voirie.

- 6.2 Dossiers des élus

Mme Odile Roy nous informe pour FAUCUS qu'une réunion aura lieu demain.

M. Gaëtan Gagné, pour la Seigneurie Mon Toit, l'AGA aura lieu la semaine prochaine.

M. Denis Viel nous indique qu'à l'OMH, en attentes des résolutions pour les fusions et les rénovations de bâtiments sont en cours.

6.3 Dossiers MRC

M. André Fournier donne un suivi des délibérations du conseil de la MRC, entre autres; Loi sur le cannabis apporte un montant qui sera redistribué aux municipalités pour des projets et une partie servira pour défrayer le coût des policiers cadets pour l'été 2019;

Un achat regroupé est concrétisé par l'acquisition de caméra pour les inspections d'égouts qui serviront à l'ensemble des municipalités;

7- Discours du Maire

Conformément à l'article 105.2.2 de la loi PL 155, M. le Maire nous informe sur la situation financière de notre municipalité.

8- Dépôt de la lettre de démission du conseiller Dave Robichaud du district 2

Le mandat du conseiller numéro 2, M. Dave Robichaud, a pris fin le 24 mai 2019, date de la remise de sa lettre de démission.

9- Avis de la vacance du poste de conseiller du district 2

Le directeur général et secrétaire-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 2 de la Municipalité, depuis le 24 mai dernier, suite à la démission de M Dave Robichaud.

10- Date pour Élection partielle du poste vacant

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a avisé le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 2 de la Municipalité, depuis le 24 mai dernier;

Le directeur général et secrétaire-trésorier a avisé le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 15 septembre 2019.

11- Mandat à la Firme GHD pour le contrôle des sols et matériaux pour rue D'Anjou

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal a comme habitude de lancer, chaque année, un appel d'offres de services professionnels pour le contrôle des sols et des matériaux en chantier.

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de l'été 2018 à terminer, et que le laboratoire de sol GDH accepte de prolonger son mandat de l'année dernière moyennant une majoration de 3 % du taux horaire et des tests en laboratoire soumis dans sa proposition 2018,

Considérant que la firme GHD sera déjà sur notre territoire afin de finaliser les mandats 2018,

Madame la conseillère Guylaine Boily, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou de;

- Ne pas procéder à un appel d'offres pour les services d'un laboratoire pour le contrôle des sols et des matériaux en chantier pour les travaux qui seront réalisés à l'été 2019.
- Mandater, de gré à gré le laboratoire GHD pour le contrôle des sols et des matériaux en chantier pour le projet de remplacement d'aqueduc et d'égout de la rue D'Anjou et Belzile;
- D'accepter les modalités suivantes; soit les prix soumis au bordereau de prix de l'été 2018 pour les services d'un laboratoire de sol pour le contrôle des sols et des matériaux de la MRC de La Matapédia le tout majoré de 3 % (IPC et indexation du coût de la main d'œuvre); le projet d'une durée de 7 semaines représente des honoraires de contrôle des sols et des matériaux de l'ordre de 10 000 à 12 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-06-137 12- Facture d'honoraire BPR pour Rue Saint-Jean-Baptiste
 Madame la conseillère Odile Roy, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'effectuer le paiement d'honoraire à la firme BPR, de 2 239.10\$ avant taxes dans le cadre du projet de la Rue Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-06-138 13- Facture honoraire Fidéma
 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'effectuer le paiement d'honoraire à la firme FIDÉMA, de 1 233.31\$ avant taxes dans le cadre du projet de la Rue Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14- Facture Firme Englobe pour projet Rue Saint-Jean-Baptiste
 Facture déjà traitée dans la liste des comptes du mois
- 15- Fermeture d'un passage à niveau de la rue Cartier
CONSIDÉRANT que le CN nous a annoncé en février 2018, une dépense obligatoire pour la municipalité, reliée à l'entretien de l'un des deux passages à niveau de la rue Cartier, de l'ordre de 120 000\$,
CONSIDÉRANT que cette dépense n'était pas planifiée par la municipalité, ne faisant pas partie du programme triennal d'investissement et pas autoriser par le MAMH,
CONSIDÉRANT que pour le CN, l'entretien doit obligatoirement être fait en 2018 et qu'ils font lesdits travaux en octobre 2018, sans autre entente avec la municipalité,
CONSIDÉRANT que Transport Canada a émis une restriction au passage des trains à cause d'un problème de triangle de visibilité sur un des passages à niveau de la rue Cartier, qui occasionne un risque pour la sécurité des usagers,
CONSIDÉRANT que le CN a offert, lors de négociation, de ne pas charger de frais d'entretien du passage à niveau conditionnel à la fermeture de l'un des deux passages à niveau en cause,

2019-06-139

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser le directeur général et M. le Maire de la ville de Causapscal, de négocier la fermeture de l'une des deux traverses à niveau, pour des raisons de sécurité, considérant que ladite fermeture libère la municipalité de Causapscal de tous frais relater à la réfection d'un des passages à niveau et de tout autres frais pouvant être mis à la charge de la municipalité par le CN dans le cadre de ce projet.

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné demande le vote sur la résolution;

Ont voté pour :

Monsieur le conseiller Denis Viel

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou

Madame la conseillère Odile Roy

Ont voté contre :

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné

Abstention :

Madame la conseillère Guylaine Boily

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- 16- Bacs et arbustes pour projet Zone institutionnelle.

2019-06-140

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy d'effectuer l'achat de 10 bacs en bois, de l'entreprise de M. Michel D'Astous, pour la somme de 6 250\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17- Nommer un mandataire pour les ventes pour taxes

2019-06-141

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de mandater le directeur général de la ville, comme représentant pour agir au nom de la ville lors de la vente pour taxe du 13 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18- Approbation du budget révisé OMH du 23 avril

2019-06-142

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'approuver le budget révisé de l'OMH du 23 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19- Approbation du budget révisé OMH du 15 mai

2019-06-143

Madame la conseillère Odile Roy, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'approuver le budget révisé de l'OMH du 15 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Approbation du regroupement des OMH

ATTENDU QUE l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec stipule que le regroupement doit faire l'objet d'une recommandation favorable de la part des municipalités qui ont demandé la constitution des offices regroupés.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de la ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la ville d'Amqui, de la ville de Causapscal, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Saint-Moïse, de la Municipalité de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Vianney et de la Municipalité de Val-Brillant un projet d'entente de regroupement des huit (8) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

2019-06-144

Madame la conseillère Guylaine Boily, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que le conseil recommande favorablement le regroupement l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de la ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant suivant les conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- Remplacement de la souffleuse Tenco

2019-06-145

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser la location et l'achat d'une souffleuse à neige détachable, de marque Larue, pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- Adoption du règlement « Accès à la propriété »

2019-06-146

Madame la conseillère Guylaine Boily, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'adopter le règlement 244-19, accès à la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Procédure de plainte en matière de contrats publics

ATTENDU QU'en vertu des articles 573 à 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (LR.O. c. C-19) toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractantes ou voulant contracter avec la Municipalité, en l'occurrence la ville d'Hudson;

2019-06-147

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, que le conseil adopte la procédure pour le traitement des plaintes en matière de contrats publics, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- Ouverture d'une nouvelle Rue « Du Parc »

2019-06-148

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser le directeur Général à faire les démarches pour la réalisation de la nouvelle rue « Du Parc » projetée.

25- Remplacer résolution 2018-10-285 - transfère du contrat de la collecte sélective

CONSIDÉRANT QU'une erreur fût constatée dans le libellé de la résolution 2018-10-285 concernant le transfert de contrat de matières résiduelles,

CONSIDÉRANT QU'un contrat de collectes et transport des matières résiduelles est intervenu entre la municipalité et la Conciergerie d'Amqui inc.

CONSIDÉRANT QUE la Conciergerie d'Amqui inc. vendra ses actifs concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, dont le contrat de collecte et transport des matières résiduelles conclue avec la municipalité, et ce, à la société 9377-8611 Québec inc. dont les actionnaires seront Francis Lee et Louise Boulianne.

CONSIDÉRANT QUE par la suite, la société 9385-3117 Québec inc. achètera les actions détenues par Francis Lee et Louise Boulianne dans le capital-actions de la société 9377-9611 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE l'actionnaire de 9385-3117 Québec inc. est 9384-2458 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE les sociétés 9385-3117 Québec inc. et 9377-9611 Québec inc. fusionneront pour ne plus former qu'une seule et même société et que la société issue de la fusion sera ultimement propriétaire des actifs et sera seul responsable de l'exécution du contrat de collectes et transport des matières résiduelles conclu avec la municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'actionnaire de la société issue de la fusion de 9385-3117 Québec inc. et 9377-8611 Québec inc. sera 9384-2458 Québec inc.

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-149

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy,

D'abroger la résolution 2018-10-285,

D'autoriser le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la société 9377-8611 Québec inc.,

D'autoriser le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la société 9385-3117 Québec inc. suite à la fusion de 9385-3117 Québec inc. et 9377-8611 Québec inc.,

D'autoriser le Directeur général à signer pour et nom de la Ville tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-06-150 26- P.I.I.A. de Marc Bouchard
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser les travaux inscrits sur la demande de permis #DPADL190094 demandés par M. Marc Bouchard. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant l'installation d'une remise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-06-151 27- P.I.I.A. de Jason Gauthier
Madame la conseillère Odile Roy, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser les travaux inscrits sur la demande de permis # DPDRL190121 demandés par M. Jason Gauthier. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant le déplacement d'un bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-06-152 28- P.I.I.A. de Anik Chouinard
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser les travaux inscrits sur la demande de permis #DPCOL190120 demandés par Mme Anik Chouinard. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la construction d'un bâtiment tout en préservant les composantes architecturales attribuant une authenticité de style propre au noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-06-153 29- P.I.I.A. de Ville de Causapscal
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily d'autoriser les travaux inscrits sur la demande de permis #DPDRL1900077 demandés par la ville de Causapscal. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la transformation, réparation ou restauration de la façade du bâtiment tout en préservant les composantes architecturales attribuant une authenticité de style propre au noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-06-154 30- Dérogation mineure – Fabrique de Causapscal/Ville de Causapscal
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné; d'accepter la dérogation mineure de la Fabrique de Causapscal et de la Ville de Causapscal numéro #DPDRL190077 permettant :

- Permettre à un bâtiment principal d’empiéter dans la marge de recul avant et latérale;
- Permettre qu’un accès à la propriété soit localisé à une distance moindre que dix mètres d’une intersection de deux rues;
- Permettre qu’une aire de stationnement hors rue soit localisée à une distance moindre que deux mètres d’une ligne avant de terrain et qu’un mètre des autres lignes de terrain;
- Permettre qu’un stationnement hors rue ne respecte pas le nombre minimum de cases de stationnement malgré qu’il soit partagé;
- Permettre que des terrains (lots) ne respectent les dimensions et superficies minimales des terrains entièrement desservis par des réseaux d’aqueduc et d’égout selon leur classe d’usage et catégorie de bâtiments.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 2019-06-155 31- Dérogation mineure Vincent Perreault
 Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy d’accepter la dérogation mineure de M. Vincent Perreault numéro #DPDRL190078 permettant :
- qu’un bâtiment accessoire excède 80% de la superficie au sol du bâtiment principal résidentiel et la superficie maximale de 80,0m2.;
 - que la hauteur du bâtiment accessoire excède 5,5m.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 2019-06-156 32- Dérogation mineure Gilles Savoie
 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D’Anjou, d’accepter la dérogation mineure de M. Giles Savoie numéro #DPDRL190099 permettant qu’une thermopompe sur un bâtiment soit située à moins de trois mètres des limites latéraux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 2019-06-157 33- Connexion au réseau d’aqueduc du 179 rue St-Luc
 Madame la conseillère Guylaine Boily, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d’accepter la demande de branchement au réseau d’aqueduc et d’égouts de la municipalité, du 179 rue St-Luc, lors de la construction prévue.

- 34- Appuyer le CMEC pour un programme de Techniques d’hygiène dentaire
CONSIDÉRANT QUE le Centre Matapédien d’études collégiales doit constamment être en mode développement afin d’assurer sa pérennité.
CONSIDÉRANT QU’une certaine baisse de la clientèle étudiante, il est opportun d’ajouter un autre programme à la carte du CMEC.
CONSIDÉRANT QUE plusieurs atouts positionnent le CMÉC comme une institution de choix pour dispenser le programme de Techniques d’hygiène dentaire, notamment sa position géographique, puisqu’il se situe à la frontière entre le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie; soit à distance égale entre Québec et Gaspé.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de l'économiste régional à Service Québec du Bas-Saint-Laurent qui relève les faits suivants :

- La demande de main-d'œuvre importante des entreprises bas-laurentiennes et gaspésiennes pour la profession d'hygiéniste dentaire;
- Les difficultés de recrutement des employeurs pour cette profession, par manque de candidats qualifiés;
- L'absence de ce programme de formation sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine.

2019-06-158

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, que le Conseil de la ville de Causapscal appuie le Centre Matapédien d'études collégiales pour l'obtention du programme de Techniques d'hygiène dentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

35- Appuyer le maintien des résidences pour aînées de Sayabec et de Val-Brillant.

CONSIDÉRANT QUE Aide-maison de la Matapédia, propriétaire des résidences pour personnes aînées de Sayabec et de Val-Brillant a annoncé la fermeture de ces résidences qui sera effective en décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la population Matapédien est vieillissante ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ouest de La Matapédia se trouverait grandement affecté par la fermeture annoncée ;

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation des personnes aînées entraînera sans aucun doute des impacts sur celle-ci et leur famille tout autant que pour les employés(e)s des résidences ;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le secteur ouest de La Matapédia soit privé de telles ressources en hébergement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-159

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, que le conseil de la ville de Causapscal appuie les démarches de maintien d'une offre d'hébergement pour les aînées, et ce en priorisant le maintien des personnes déjà résidentes dans les établissements concernés du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

36- Appuyer la demande de la réalisation des travaux du chemin de fer de la Gaspésie.

CONSIDÉRANT que la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région;

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions\$ déjà annoncé;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT les enjeux reliés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi

que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026;

CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long;

CONSIDÉRANT que les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT que le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards\$ du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards \$ du Pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions\$ pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable;

CONSIDÉRANT que des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-160

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou que le conseil de la Ville de Causapscal

- Appuie les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leur demande d'accélération de la réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région;
- Demande au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.
- Transmette la présente résolution à :

Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec

Monsieur François Legault, premier ministre du Québec

Madame Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Monsieur Yves Berger, directeur régional, ministère des Transports du Québec

Monsieur Daniel Côté, maire de Gaspé et préfet de la MRC Côte-de-Gaspé

Monsieur Éric Dubé, maire de New Richmond, préfet de la MRC Bonaventure et président de la Société de Chemin de fer de la Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

37- Demande d'inspection de la Passerelle Matamajaw

2019-06-161

Madame la conseillère Guylaine Boily, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel de mandater la firme Innovation Amérik et Marc Thériault pour faire l'inspection annuelle de la passerelle Matamajaw.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-06-162 38- Achat d'une unité de réfrigération pour Fort Causap
Considérant l'intérêt de la ville de Causapscal pour la réussite de Fort Causap, Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy d'appuyer la démarche du comité de Fort Causap, au royaume du Saumon dans l'acquisition d'une unité de transport réfrigéré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-06-163 39- Dépôt d'un projet à Nouveaux horizons pour les aînés
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de mandater Mme Édith Ouellette pour déposer une demande d'aide financière pour des projets communautaires dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés », à ce titre, Mme Édith Ouellette à toute autorité pour conclure et signer les documents nécessaires au dépôt de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-06-164 40- Séance du conseil filmé pour diffusion
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily d'autoriser la direction de diffuser sur le site web de la Ville de Causapscal le vidéo des séances publiques du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-06-165 41- Bénévole de l'année
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné que le conseil de la ville de Causapscal a choisi la personne qui sera nommée la bénévole de l'année en la personne de Mme Denise Langlois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2019-06-166 42- Dons
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de verser les dons suivants :
- 250 \$ CIEC coopérative jeunesse,
- 200 \$ Marché Publique Matapédien
- 200 \$ par famille pour un total de 1000 \$, pour le Camp de jour 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 43- Affaires nouvelles
43.1 Adjudication du contrat de scellement de fissures
Considérant Que la ville de Causapscal est responsable de l'entretien de ces infrastructures de voiries ;
Considérant Que dans le cadre dudit projet, la ville de Causapscal a participé à un appel d'offres regroupé pour retenir les services d'un entrepreneur spécialisé en travaux de scellement de fissures ;

Considérant Que le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel ;

Considérant Qu'à la suite de l'ouverture de soumission tenue le mercredi 29 mai 2019 pour ce projet, quatre (4) soumissions au montant (avec taxes) ont été déposées :

- Cimota inc 39 861.60 \$
- Environnement Routier NRJ inc 28 990.26 \$
- 7006098 Canada inc 57 376.55 \$
- Groupe Lefebvre 40 264.25 \$

Considérant Que pour la municipalité la proposition de l'entrepreneur pour exécuter les travaux de scellement de fissures est de 529.80 \$

Considérant Que toutes les offres déposées sont conformes aux exigences du devis.

En conséquence,

2019-06-167

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily de;

1. D'octroyer le contrat de scellement de fissures à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc au montant de 529.80 \$ (taxes incluses).
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO;
3. D'autoriser le Directeur général à signer pour et nom de la Ville tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

43.2 Demande de permis de boisson – Café St-Jacques

2019-06-168

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily d'autoriser Mme Hélène Sénéchal et son établissement « Le St-Jacques café. Bistro » situé au 97, St-Jacques Sud, Causapschal, pour la vente et la consommation d'alcool, et de l'appuyer dans sa démarche pour l'obtention de son permis de boisson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

43.3 Adjudication du contrat Zone institutionnelle 165

Considérant Que la ville de Causapschal est responsable de l'entretien de ces infrastructures de voiries ;

Considérant Que le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a été mandaté pour réaliser le projet en titre et a procédé à un appel d'offres public ;

Considérant Qu'à la suite de l'ouverture de soumission tenue le mercredi 29 mai 2019 pour ce projet, deux (2) soumissions au montant (avec taxes) ont été déposées :

- Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. – 706 220.95 \$
- Les Entreprises A&D Landry Inc. – 858 085.69 \$

Considérant Que toutes les offres déposées sont conformes aux exigences du devis.

En conséquence,

2019-06-169

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de;

1. D'octroyer le contrat à « Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. » au montant de 706 220.95 \$ (taxes incluses).
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO ;
3. D'autoriser le Directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution ;

Le tout conditionnel à l'autorisation du règlement d'emprunt par le MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

43.4 Mandat à la MRC pour dépôt d'une demande de subvention

2019-06-170

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily de mandater la MRC et Mme Michèle Paquet pour le dépôt d'une demande d'aide financière au « Fonds des expériences canadiennes », à ce titre, Mme Paquet à toute autorité pour conclure et signer les documents nécessaires au dépôt de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

44- Correspondance

La correspondance est lue

45- Période de questions

Mme Hélène Sénéchal questionne sur la possibilité d'obtenir les autorisations nécessaires pour offrir un service de location d'appartement pour les touristes de passage.

46- Levée de la séance

2019-06-171

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier